

# RÉSULTATS ANNUELS 2023



LabelVie  
GROUPE





## PRINCIPES ET RÈGLES DE CONSOLIDATION

### RÉFÉRENTIEL COMPTABLE

Les comptes consolidés de LabelVie S.A. sont établis conformément aux Normes Marocaines telles que prescrites par le Conseil National de Comptabilité.

### PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Les comptes consolidés du groupe LabelVie S.A englobent les entreprises suivantes:

- Hypermarché LV, S.A.S sur laquelle la société LabelVie S.A exerce un contrôle de 95%.
- Maxi LV, S.A.S, sur laquelle LabelVie S.A exerce un contrôle de 95%.
- Service - LV, sur laquelle LabelVie S.A exerce un contrôle de 100%.
- Mobi Market, sur laquelle LabelVie S.A exerce un contrôle de 100%.
- LBV Suisse, sur laquelle LabelVie S.A exerce un contrôle de 100%.
- SILAV, sur laquelle LabelVie S.A exerce un contrôle conjoint de 50%.
- LBV EX, sur laquelle LabelVie S.A exerce un contrôle de 100%.
- BENIZNASSEN BUSINESS CENTER, sur laquelle LabelVie S.A exerce un contrôle de 100%.

### PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION DU GROUPE LABEL'VIE

NOM DE SOCIÉTÉ	2022			2023		
	TAUX DE CONTRÔLE	TAUX D'INTÉRÊT	MÉTHODE DE CONSOLIDATION	TAUX DE CONTRÔLE	TAUX D'INTÉRÊT	MÉTHODE DE CONSOLIDATION
LABELVIE, S.A			SOCIÉTÉ MÈRE (*)			SOCIÉTÉ MÈRE (*)
HLV	95%	95%	INTÉGRATION GLOBALE	95%	95%	INTÉGRATION GLOBALE
MAXI LV S.A.S	95%	95%	INTÉGRATION GLOBALE	95%	95%	INTÉGRATION GLOBALE
SERVICE - LV	100%	100%	INTÉGRATION GLOBALE	100%	100%	INTÉGRATION GLOBALE
MOBI MARKET	100%	100%	INTÉGRATION GLOBALE	100%	100%	INTÉGRATION GLOBALE
LBV SUISSE	100%	100%	INTÉGRATION GLOBALE	100%	100%	INTÉGRATION GLOBALE
SILAV	50%	50%	INTÉGRATION PROPORTIONNELLE	50%	50%	INTÉGRATION PROPORTIONNELLE
LBV EX	100%	100%	INTÉGRATION GLOBALE	100%	100%	INTÉGRATION GLOBALE
BENIZNASSEN BUSINESS CENTER	100%	100%	INTÉGRATION GLOBALE	100%	100%	INTÉGRATION GLOBALE

(\*) Etablissement consolidant

### MÉTHODES DE CONSOLIDATION

Les entreprises contrôlées par le groupe LabelVie sont consolidées par intégration globale. LabelVie contrôle une filiale lorsqu'elle est en mesure de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entité afin de bénéficier de ses activités.

Les sociétés HLV, MAXI LV, Service LV, Mobi Market, LBV Suisse, LBV EX, et Beniznassen Business Center sont intégrées globalement.

La société SILAV est consolidée par intégration proportionnelle.

Les deux entités Aradei Capital et Terramis, détenues respectivement à 37,6% et 100%, sont gérées et contrôlées par un Asset Manager Indépendant, de manière totalement autonome des actionnaires de la société. Les titres détenus dans ces entités sont considérés comme des placements financiers. De ce fait, elles sont hors périmètre de consolidation.

### OPÉRATIONS RÉCIPROQUES

Les comptes réciproques résultant d'opérations internes au groupe sont annulés.

### PRINCIPALES RÈGLES D'ÉVALUATION

- Écarts d'acquisition : Les écarts d'acquisition correspondant à la différence entre le coût d'acquisition des titres et l'évaluation des actifs et passifs des entreprises acquises sont présentées sous la rubrique « Écarts d'acquisition ».

- Immobilisations incorporelles : Elles se composent principalement des autres charges à répartir, des Fonds de commerce, logiciels et licences enregistrés au bilan à leur coût d'acquisition. Les logiciels et autres charges à répartir sont amortis linéairement sur une durée de 5 ans.

- Immobilisations corporelles : Elles sont évaluées à leur coût d'acquisition. Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction des durées d'utilisations usuelles au Maroc. Ainsi les constructions sont amorties sur 20 ans, les installations techniques, matériel et outillage sur 10 ans, le matériel informatique sur 5 ans et le matériel et mobilier de bureau, agencements et aménagement divers sur 10 ans.

- Immobilisations financières : Sont constituées essentiellement des dépôts et cautionnements à plus d'un an comptabilisés à leur valeur d'acquisition.

- Dettes en monnaie étrangères : Sont comptabilisées au cours figurant sur la D.U.M d'entrée, à la date de clôture de l'exercice les différences latentes de change sont comptabilisées en écart de conversion. La provision sur écarts défavorables est prise en considération dans le compte de résultat.

### RÉSULTAT PAR ACTION

Le résultat net par action est calculé en divisant le résultat net consolidé par le nombre d'actions en circulation à la clôture de l'exercice.



## ÉTATS FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE 2023



### RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES EXERCICE DU 1<sup>er</sup> JANVIER 2023 AU 31 DECEMBRE 2023

Aux actionnaires de la Société Label Vie S.A.  
Angle Av Mehdi Ben Barka et Av Annakhil,  
Espace Les Lauriers, Hay Riad  
Rabat – Maroc

#### AUDIT DES ETATS DE SYNTHESE

##### Opinion

Nous avons effectué l'audit des états de synthèse consolidés de la société Label Vie et de ses filiales (le « Groupe »), qui comprennent bilan consolidé, le compte de produits et charges consolidé, l'état des soldes de gestion consolidé, le tableau consolidé des flux de trésorerie, le tableau consolidé de variation des capitaux propres et l'état des informations complémentaires (ETIC) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023. Ces états de synthèse consolidés font ressortir un montant de capitaux propres consolidés de **KMAD 3 219 910** dont un bénéfice net consolidé de **KMAD 523 797**.

Nous certifions que les états de synthèse consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus, sont réguliers et sincères et donnent dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du patrimoine et de la situation financière du groupe au 31 décembre 2023, ainsi que du résultat de l'ensemble consolidé pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc.

##### Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états de synthèse au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

##### Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états de synthèse consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états de synthèse consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport.

#### Évaluation et comptabilisation des opérations de marge arrière

Risque identifié	Réponse d'audit
Le groupe dispose d'un nombre important des contrats d'achats signés avec les fournisseurs comprenant des opérations de marge arrière (coopération commerciale, droits d'ouvertures, droits de rénovation, ...) dont le calcul est basé sur les quantités achetées ou d'autres conditions contractuelles comme l'atteinte de seuils ou la progression des volumes d'achats ; Compte tenu du grand nombre de contrats et des spécificités propres à chaque contrat, la correcte évaluation et comptabilisation des opérations de marge arrière au regard des dispositions contractuelles et des volumes d'achats constituent un point clé de l'audit.	<p>Nous avons pris connaissance des contrôles mis en place par le groupe sur le processus d'évaluation et de comptabilisation des opérations de marge arrière, apprécié leur conception et leur application et testé que ces contrôles ont fonctionné efficacement sur la base d'un échantillon de contrats.</p> <p>Nos autres travaux ont notamment consisté pour un échantillon de marge arrière à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Rapprocher les données utilisées dans le calcul des opérations de marge arrière avec les conditions commerciales figurant dans les contrats signés avec les fournisseurs ;</li> <li>- Comparer les estimations faites au titre de l'exercice précédent avec les réalisations effectives correspondantes afin d'évaluer la fiabilité du processus d'estimation ;</li> <li>- Rapprocher les volumes d'affaires retenus pour calculer le montant des opérations de marge arrière attendu au 31 décembre 2023 avec les volumes d'affaires enregistrés dans les systèmes des achats du groupe ;</li> <li>- Réaliser des procédures analytiques substantives sur les évolutions des opérations de marge arrière.</li> </ul>

#### Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états de synthèse consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états de de synthèse consolidés conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états de synthèse consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états de synthèse consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle. Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du groupe.

#### Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états de synthèse consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états de synthèse consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états de synthèse consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du groupe ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états de synthèse au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états de synthèse consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états de synthèse consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant les informations financières des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états de synthèse consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe. Nous assumons l'entière responsabilité de l'opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Fait à Rabat, le 26 avril 2024

#### Les commissaires aux comptes

Horwath Maroc Audit

HORWATH MAROC AUDIT  
90, Avenue Mehdi Ben Barka  
Hay Riad - Rabat  
Tél : 05 37 77 46 70 / 71  
Fax : 05 37 77 46 76

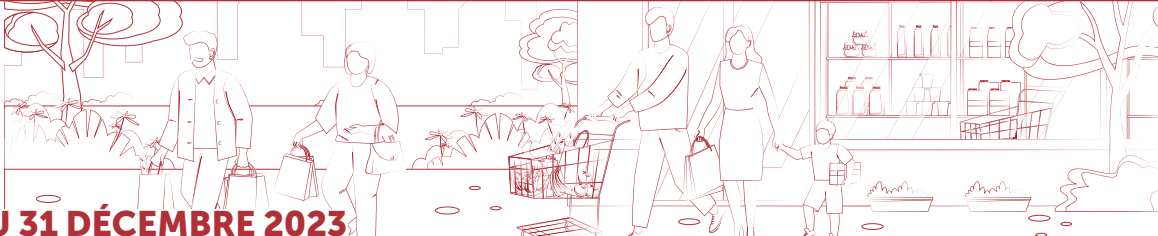
Adib BENBRAHIM  
Associé

World Conseil & Audit

WORLD CONSEIL & AUDIT  
12, Rue  
Tél : 05 37 77 46 70 / 71  
Fax : 05 37 77 46 76

Omar SEKKAT  
Associé





### RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES EXERCICE DU 1<sup>er</sup> JANVIER 2023 AU 31 DÉCEMBRE 2023

Aux actionnaires de la Société Label Vie S.A.  
Angle Av Mehdi Ben Barka et Av Annakhil,  
Espace Les Lauriers, Hay Riad  
Rabat – Maroc

#### AUDIT DES ETATS DE SYNTHESE

##### Opinion

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de la société Label Vie S.A, comprenant le bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau de financement et l'état des informations complémentaires (ETIC) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023. Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de **KMAD 1 862 476** dont un bénéfice net de **KMAD 160 943**.

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société Label Vie S.A au 31 décembre 2023 conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

##### Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états de synthèse et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

##### Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états de synthèse de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états de synthèse pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport

#### Evaluation et comptabilisation des opérations de marge arrière

Risque identifié	Réponse d'audit
La société dispose d'un nombre important des contrats d'achats signés avec les fournisseurs comprenant des opérations de marge arrière (coopération commerciale, droits d'ouvertures, droits de rénovation, ...) dont le calcul est basé sur les quantités achetées ou d'autres conditions contractuelles comme l'atteinte de seuils ou la progression des volumes d'achats ; Compte tenu du grand nombre de contrats et des spécificités propres à chaque contrat, la correcte évaluation et comptabilisation des opérations de marge arrière au regard des dispositions contractuelles et des volumes d'achats constituent un point clé de l'audit.	Nous avons pris connaissance des contrôles mis en place par la société sur le processus d'évaluation et de comptabilisation des opérations de marge arrière, apprécié leur conception et leur application et testé que ces contrôles ont fonctionné efficacement sur la base d'un échantillon de contrats. Nos autres travaux ont notamment consisté pour un échantillon de marge arrière à : - Rapprocher les données utilisées dans le calcul des opérations de marge arrière avec les conditions commerciales figurant dans les contrats signés avec les fournisseurs ; - Comparer les estimations faites au titre de l'exercice précédent avec les réalisations effectives correspondantes afin d'évaluer la fiabilité du processus d'estimation ; - Rapprocher les volumes d'affaires retenus pour calculer le montant des opérations de marge arrière attendu au 31 décembre 2023 avec les volumes d'affaires enregistrés dans les systèmes des achats de la société ; - Réaliser des procédures analytiques substantives sur les évolutions des opérations de marge arrière.

#### Titres de participation

Risque identifié	Réponse d'audit
Au 31 décembre 2023, la valeur nette comptable des titres de participation détenus par la société Label Vie s'élève à KMAD 2 460 284. Ces titres sont comptabilisés au coût historique d'acquisition. La société procède à chaque clôture annuelle à l'évaluation de la valeur actuelle de ces titres de participation. Cette valeur actuelle est estimée soit en fonction de l'actif net comptable, soit en fonction de la rentabilité et des perspectives d'avenir du titre. En cas de baisse durable de la valeur actuelle et si celle-ci est inférieure à la valeur nette comptable, une provision pour dépréciation est constatée. L'estimation de la valeur actuelle des titres requiert l'exercice du jugement de la direction dans son choix des éléments à considérer selon les participations concernées. Dans ce contexte, nous avons estimé que la correcte évaluation des titres de participation constituait un point clés d'audit, en raison du poids de ces actifs dans le bilan et de l'importance des jugements de la direction.	Au 31 décembre 2023, la valeur actuelle des titres de participation de la société Label Vie a été déterminée sur la base des éléments historiques. Pour apprécier le caractère raisonnable de cette valeur actuelle, nous nous sommes assurés que les quotes-parts d'actif net retenues concordent avec les comptes des entités compte tenu des rapports des commissaires aux comptes de ces entités et que les calculs arithmétiques sont corrects.

#### Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états de synthèse

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états de synthèse, conformément au référentiel comptable admis au Maroc. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse ne comportant pas d'anomalie significative, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Lors de la préparation des états de synthèse, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

#### Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états de synthèse

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états de synthèse sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc.

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états de synthèse pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états de synthèse prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états de synthèse comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous concluons quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus

d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états de synthèse au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états de synthèse, y compris les informations fournies dans les états de synthèse, et apprécions si les états de synthèse représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

#### VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la sincérité et de la concordance, des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la société.

Par ailleurs et conformément à l'article 172 de la loi 17-95 telle que modifiée et complétée, nous portons à votre connaissance qu'au cours de cet exercice, la société Label Vie SA a procédé à :

- La création de la société FUZION INTERNATIONAL. La participation de Label Vie s'élève à un montant de KMAD 300 pour un pourcentage de détention de 100%.
- La création de la société PROFUZION CONSEIL. La participation de Label Vie s'élève à un montant de KMAD 300 pour un pourcentage de détention de 100%.
- La création de la société E-MAXI. La participation de Label Vie s'élève à un montant de KMAD 300 pour un pourcentage de détention de 100%.

Fait à Rabat, le 26 avril 2024

#### Les commissaires aux comptes

Horwath Maroc Audit

World Conseil & Audit

HORWATH MAROC AUDIT  
90, Avenue Mehdi Ben Barka  
Hay Riad Rabat  
Tél : 05 37 71 46 70 / 71  
Fax : 05 37 71 46 76

WORLD CONSEIL & AUDIT  
12, Rue Ouezzani  
Agdal - Rabat  
Tél: 05 37 71 52 53 - 05 37 71 62 02

Adib BENBRAHIM  
Associé

Omar SEKKAT  
Associé